

Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 décembre 2025

Le conseil d'administration,

Vu les articles L822-1 à L822-5 et R 822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 24 juin 2024 prévoyant d'appliquer aux étudiants se maintenant sans droit ni titre dans leur logement le tarif correspondant à une nuitée de court séjour étudiant de moins d'un mois et donnant délégation à la Directrice Générale pour accorder une remise gracieuse pour les situations des occupants sans droit ni titre libérant le logement moins d'un mois après la date de fin de leur décision d'admission ou moins d'un mois après la notification de l'abrogation de leur décision d'admission ou moins d'un mois après une procédure en référé d'expulsion,

Vu les documents présentés aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2025 et les échanges en séance,

Considérant que l'automaticité de la remise gracieuse prive la mesure de tout effet dissuasif au maintien dans les lieux sans droit ni titre,

Article un :

Est décidée l'application aux étudiants se maintenant sans droit ni titre dans leur logement le tarif correspondant à une nuitée de court séjour étudiant de moins d'un mois, sans possibilité de remise gracieuse automatique en cas de départ dans le mois après la date de fin de leur décision d'admission ou moins d'un mois après la notification de l'abrogation de leur décision d'admission ou moins d'un mois après une procédure en référé d'expulsion.

Fait à Nice, le 10 décembre 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par la Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH



Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 22
Membres présents : 15	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 22	